AR PREFECTURE

017-211703475-20190926-2019_09_D9-DE

Regu le 30/09/2019



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019 à 19 h 00 Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

| <u>OBJET</u> : D9 - Musée des Corde subventions | eliers - Programm | ne d'acquisition - Demande de |
|---|---|---|
| Date de convocation : | | 20 septembre 2019 |
| Nombre de conseillers en exercice : | | 29 |
| Nombre de présents | | 21 |
| Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAI Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU | • | |
| Gérard SICAUD, Jacques CARDET, BREDECHE, Patrice BOUCHET, Ann DUCOURNAU, Sylvie FORGEARD-GRIG formant la majorité des membres en e | abel TARIN, Gaëlle SNON, Henriette DIA | e TANGUY, Serge HIREL, Yolande |
| Représentés : | | 6 |
| Jean-Louis BORDESSOULES Médéric DIRAISON Mathilde MAINGUENAUD Anthony MORIN Antoine BORDAS Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX | donne pouvoir à | Jean MOUTARDE Matthieu GUIHO Cyril CHAPPET Yolande DUCOURNAU Henoch CHAUVREAU |
| <u>Excusés</u> : | | 2 |
| Nicole YATTOU | | |

Jacques COCQUEREZ

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Anne DELAUNAY

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082 17415 Saint-Jean-d'Angély cedex

Tél.: 05 46 59 56 56 Fax: 05 46 32 29 54 www.angely.net

TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20190926-2019_09_D9-DE Accusé de réception Sous-préfecture le 30 septembre 2019

Affiché le 30 septembre 2019

AR PREFECTURE

017-211703475-20190926-2019_09_D9-DE Regu le 30/09/2019

Conseil municipal du 26 septembre 2019

N° 9 - Musée des Cordeliers - Programme d'acquisition - Demande de subventions

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

Le musée des Cordeliers poursuit l'enrichissement de son fonds exceptionnel, suivant les deux thématiques qui forment son identité : d'une part l'histoire de la ville et la mémoire du territoire dans lequel elle s'inscrit, et d'autre part, les Expéditions Citroën en Afrique et en Asie.

Pour le second semestre 2019, il est proposé d'intégrer à ses collections :

- L'album *Dessins et Peintures d'Extrême-Orient* d'Alexandre Iacovleff, paru chez Lucien Vogel en 1922 (coût d'acquisition : 7 500 € + 2 255,40 € frais),
- Un ensemble de 81 photographies de l'Expédition Citroën Centre-Asie dite Croisière Jaune (coût d'acquisition : 3 700 € + 1 115,40 € frais).

Le budget nécessaire à cette acquisition, d'un montant total de 14 570,80 €, est inscrit sur le BP 2019, compte 2161-3220-0595.

Dans le cadre du FRAM 2019 qui a pris en compte la proposition d'acquisition de la plaque publicitaire provenant de la Maison de Cognac angérienne Richard, adoptée en séance du Conseil municipal du 13 décembre 2018, la proposition d'acquisition de la cloche du Logis des Hermitans d'Antezant-la-Chapelle, adoptée en séance du Conseil municipal du 4 juillet 2019 et les propositions d'acquisitions ci-dessus, l'État (services déconcentrés de la DRAC Nouvelle-Aquitaine), apporte une subvention de 200 € et la Région, une subvention de 9 635,40 €.

Le budget alloué à l'ensemble de ces acquisitions se décompose ainsi comme suit :

| <u>Dépenses</u> | | Recettes | |
|-------------------------|----------------------|--------------------------------|-------------|
| Plaque Cognac Richard : | 400,00€ | Ville de Saint-Jean-d'Angély : | 9 835,40 € |
| Cloche Antezant : | 4 700,00 € | FRAM part État : | 200,00€ |
| Album lacovleff : | 7 500 € + 2 255,40 € | FRAM part Région : | 9 635,40 € |
| 81 photographies : | 3 700 € + 1 115,40 € | | |
| Total : | 19 670,80 € | Total : | 19 670,80 € |

TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20190926-2019_09_D9-DE Accusé de réception Sous-préfecture le 30 septembre 2019

Affiché le 30 septembre 2019

AR PREFECTURE

017-211703475-20190926-2019_09_D9-DE

Regu le 30/09/2019

Conseil municipal du 26 septembre 2019

Il est proposé au Conseil municipal:

- d'approuver le programme d'acquisitions du second semestre 2019 ci-dessus pour un montant de 14 570,80 € ;
- de solliciter l'aide financière de l'État (services déconcentrés de la DRAC Nouvelle-Aquitaine) et du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du FRAM, à hauteur de 9 835,40 €;
- d'autoriser Mme la Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOPTE les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (27).

Pour extrait conforme, La Maire, Conseillère régionale, Françoise MESNARD

TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20190926-2019_09_D9-DE Accusé de réception Sous-préfecture

le 30 septembre 2019

Affiché le 30 septembre 2019

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.